

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE FETERNES**

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2022**

Convocation envoyée et affichée le 15 juin 2022
Compte-rendu affiché le 28 juin 2022

Monsieur Maxime JULLIARD, Maire, préside l'Assemblée et ouvre la séance à 18h30.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien, Adjoint, Mme Mayer Annie, Mme Beetschen Louissette, M. Lacroix Didier, M. Degardin Kristopher et M. Chappuis Paul formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Mme Bouvier Bernadette ayant donné pouvoir à Bernard Ducret
Mme Boulet Valérie ayant donné pouvoir à Didier Lacroix
Mme Lacroix Géraldine ayant donné pouvoir à Dominique Lacroix
M. Baud Christophe ayant donné son pouvoir à Maxime Julliard

Absents excusés : Mme Félisaz Christel, M. Preti Jérôme

Secrétaire de séance : Bernard Ducret

Avant de débiter la séance, le Maire rend hommage à M. François BECHET, qui nous a quittés le jeudi 16 juin 2022 dans sa 75ème année. Une minute de silence est observée.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION 74 POUR UNE MISSION TEMPORAIRE DE REMPLACEMENT

En vue de la mutation du DGS à la date du 1^{er} août 2022, et considérant que la commune devra faire au remplacement de l'agent titulaire indisponible, le Maire propose de recourir aux services de remplacement proposés par le Centre de Gestion 74. La commune pourra avoir recours à ces dispositions pour des remplacements divers (congé maternité, maladie, etc.).

Deux options sont possibles, et le Maire propose de valider les deux types de prestation afin d'ouvrir les potentialités de remplacement.

- **La mise à disposition d'une personne en mission temporaire :**
Celle-ci s'établit par convention entre la mairie de Féternes et le CDG 74, d'une durée de 3 ans. Le recours au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pourra être mis en place chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. Les documents ont été transmis au préalable.
- **L'intervention du Secrétaire de Mairie Itinérant (SMI) :**

Cette personne est un agent du Centre de Gestion, titulaire de la Fonction Publique Territoriale, qui intervient un jour par semaine, selon les disponibilités. Pour ce faire, une convention devra être signée entre la mairie de Féternes et le CDG 74, valable jusqu'à la fin de l'année en cours. Les documents ont été transmis au préalable.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

- valide le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire (mission temporaire),
- valide le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire (secrétaire de mairie itinérant),
- autorise le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ces services, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CREATION DE POSTES ATSEM ET SURVEILLANCE CANTINE - RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanents d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte tenu du maintien de la nouvelle classe à l'école maternelle à la rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé au conseil municipal la création deux emplois à temps non complet, pour la période scolaire 2022-2023, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 :

- Un poste pour une durée de 30 heures par semaine en période scolaire. La durée hebdomadaire sera lissée sur l'année (environ 28.5/35^{ème}) ;
- Un poste pour une durée de 23 heures par semaine en période scolaire. La durée hebdomadaire sera lissée sur l'année (environ 21.5/35^{ème}).

En raison de l'importance du nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire, il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi à temps non complet, pour la période scolaire 2022-2023, à raison de 10 heures par semaine en période scolaire. La durée hebdomadaire sera lissée sur l'année (environ 8.5/35^{ème}).

Le Maire sera chargé de procéder aux recrutements et définir les niveaux de rémunération. Le niveau de rémunération sera rattaché à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création des 3 postes définis ci-dessus.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET POUR GESTION AGENCE POSTALE COMMUNALE ET ADMINISTRATIF

A la suite de la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet, par délibération D2022-013 en date du 16/02/2022, et au vu de la prise en charge réelle du poste à l'agence postale, il conviendrait de modifier le taux horaire de travail.

En effet, en ce qui concerne la gestion de l'agence postale, il convient d'attribuer ½ heure de gestion indispensable pour préparation et caisse en fin de journée, soit un temps de travail de 17.5 heures par semaine au lieu de 16 heures (actuellement).

Par ailleurs, le Maire propose d'amener l'agent en soutien sur les tâches administratives de la Mairie à raison de 3.5 heures supplémentaires, notamment sur les tâches d'urbanisme et de gestion des heures / gestion des plannings et des congés.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail à 17.5 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

La proposition d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de l'APC sur des tâches administratives de Mairie sera étudiée prochainement dans un contexte global de réorganisation et d'efficacité, avec en perspective le prochain recrutement DGS. Une nouvelle proposition sera soumise lors d'un prochain conseil municipal.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PAR LA COMMUNE DE SAINT PAUL EN CHABLAIS AUX COMMUNES DU PLATEAU - RENOUELEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la dissolution du SIVOM du Pays de Gavot, les communes du Plateau de Gavot se sont entendues dans différents domaines par voie de conventionnement, notamment pour la mise à disposition de divers matériels.

Les conventions arrivant à échéance, il convient de les renouveler pour une durée de cinq ans :

- Convention de mise à disposition de matériel : balayeuse frontale et panneaux de signalisation avec remorque, entre la commune de Saint-Paul en Chablais et les communes de Bernex, Champanges, Larringes, Féternes, Thollon-les-Mémises, Vinzier.

Le projet de convention a été transmis aux membres du conseil municipal au préalable.

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention et ses avenants et à effectuer les diligences nécessaires.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Signature du devis ALPES HYGIENE pour fournitures de ménage et hygiène (1'072.28 € HT)
- Signature du permis de construire relatif à la rénovation de la salle des fêtes
- Liste non exhaustive

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES (voir diaporama de présentation)

- Réforme de la publicité des actes administratifs pris par les collectivités territoriales au 1^{er} juillet
- Avis du Conseil Municipal - PC prévoyant la démolition de la maison natale des frères Boujard
- Aménagement des abords de la salle des fêtes, près de l'aire de jeux
- Schéma d'organisation et d'aménagement des activités d'eaux vives sur le BV des Dranses
- Animations estivales organisées par la Mairie
- Fête de la mi-août
- Création d'une desserte forestière sur les hauteurs de Bioge
- Démarrage du plan d'actions Bois Monsieur
- Réseau Eaux pluviales aux Genièvres
- Réseau électrique à Véringes
- Sortie de la fête des Mères
- Réunions publiques
- Divers

Arrivée de Bernadette Bouvier

Tour de table :

Louisette Beetschen prévoit de débiter les travaux de la commission Economie en septembre prochain.

Dominique Lacroix rappelle que les prochaines rencontres festives débiteront vendredi 24 juin jusqu'au vendredi 2 septembre.

Maxime Julliard indique que M. Alain Cappai, membre du CCAS, a participé à la réunion du groupe de travail portant sur « L'accès aux droits (notamment pour les populations précaires) et le lien social » dans le cadre de l'élaboration de convention territoriale globale (CTG) portée par la CCPEVA, le mardi 21 juin 2022. Un projet de pôle médico-social est à l'étude. Le Maire remercie M. Cappai pour son investissement dans le cadre du CCAS.

Bernard Ducret souhaite solliciter le conseil municipal afin d'émettre un avis sur le bail de location de l'appartement au-dessus de l'école maternelle.

Bernadette Bouvier et le Maire ont participé au conseil école de la maternelle, et participeront au conseil de l'école élémentaire le 30 juin prochain. Mme Bouvier indique que 3 prestataires ont soumissionné pour la consultation pour la fourniture de repas. Le recrutement de personnel pour la rentrée scolaire 2022 / 2023 est en cours. Des animations sur la pollinisation seront proposées par le CPIE le 9 juillet. Mme Bouvier indique qu'il convient de se pencher sur le problème de la porte du foot qui a été dégradée.

Annie Mayer demande si la prestation du gravillonnage est terminée et indique qu'un coup de balai serait nécessaire. Cyprien Tournier se charge de cette demande.

Didier Lacroix indique que certains équipements dans la cuisine de la salle des fêtes présentent des risques. Il propose d'établir un diagnostic sur ces équipements dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes. M. Lacroix remercie les services techniques pour les travaux effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie sur demande.

Le Maire
Maxime JULLIARD

Le secrétaire de séance
Bernard DUCRET

**CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 20 JUILLET 2022 juin 2022 à 18h30**

M. Julliard Maxime	Mme Bouvier Bernadette Pouvoir à Bernard Ducret	M. Ducret Bernard
Mme Lacroix Dominique	M. Tournier Cyprien	Mme Mayer Annie
Mme Beetschen Louissette	M. Lacroix Didier	Mme Bouillet Valérie Pouvoir à Didier Lacroix
Mme Félisaz Christel Absente excusée	M. Preti Jérôme Absent excusé	Mme Lacroix Géraldine Pouvoir à Dominique Lacroix
M. Baud Christophe Pouvoir à Maxime Julliard	M. Degardin Kristopher	M. Chappuis Paul